



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARS-SUR-ROSEIX

L'an **deux mil vingt, le vingt et un décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de VARS-SUR-ROSEIX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine CORCORAL**.

Étaient présents : Mme Christine CORCORAL, M. Cédric BOURDU, Mme Jacqueline MAITRE, Mme Elisabeth FANTHOU, M. Alain FREJUS, M. Guy TEXIER, M. André HACQUART, Mme Marie-Danielle MACHUT, Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN, M. Franck BONNELYE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Claude LACHEZE.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Jacqueline MAITRE.

Approbation de la réunion du 21 octobre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-46: Mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Corrèze, représentant l'Etat à cet effet ;**
- **AUTORISE le Maire à engager la procédure permettant la sélection d'un opérateur de transmission.**

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2020-47: Désignation des représentants au sein des commissions de la CABB : Commissions communautaires thématiques et CLECT

Par délibérations du 19 octobre 2020, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a approuvé la création et la composition des commissions communautaires thématiques ainsi que de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

Il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein de ces commissions :

- commissions communautaires thématiques : 1 délégué par commission et par commune. Il est désigné autant de délégués suppléants que de titulaires.

- CLECT : 1 délégué par commune. Il est désigné autant de délégués suppléants que de titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- * à l'unanimité de déroger à la règle du vote à bulletin secret,
- * de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques :
 - o Développement économique,
 - Mme Christine CORCORAL comme déléguée titulaire,
 - M Cédric BOURDU comme délégué suppléant,
 - o Cohésion sociale,
 - Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN comme déléguée titulaire,
 - Mme Elisabeth FANTHOU comme déléguée suppléante,
 - o Développement Durable,
 - M André HACQUART comme délégué titulaire,
 - M Guy TEXIER comme délégué suppléant,
 - o Aménagement du territoire,
 - Mme Elisabeth FANTHOU comme déléguée titulaire,
 - M Cédric BOURDU comme délégué suppléant,
 - o Développement touristique,
 - Mme Christine CORCORAL comme déléguée titulaire,
 - Mme Jacqueline MAITRE comme déléguée suppléante,
 - o Ressources
 - M Alain FREJUS comme délégué titulaire,
 - Mme Marie-Danielle MACHUT comme déléguée suppléante.
- * de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein de la CLECT :
 - Mme Christine CORCORAL comme déléguée titulaire,
 - Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN comme déléguée suppléante.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2020-48 : CABB : mise à disposition de prestations de services dans la compétence assainissement - année 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention de mise à disposition des prestations de services pour la compétence assainissement établie entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, il conviendrait d'établir un titre de recettes pour le paiement des prestations réalisées par la commune pendant l'année 2020.

Les prestations sont les suivantes :

* entretien des postes de relevage :	400.00 €
* entretien de la station d'épuration :	1312.00 €
* interventions diverses :	0.00 €
	Total : 1712.00 €
Majoration de 10% (frais généraux)	171.20 €
Actualisation 1.0836 :	157.44 €
TOTAL :	2040.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * DÉCIDE d'émettre un titre de recettes de 2060.44 € auprès de la CABB pour la mise à disposition de prestations de services dans la compétence assainissement pour l'année 2020,
- * DIT que cette recette sera inscrite au BP2021, article 70846.

10 VOTANTS
10 POUR

CONTRE
ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°2020-49 : Consommation d'eau potable et d'électricité par Monsieur Chambras en octobre et novembre 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Jean-Pierre CHAMBRAS (La Freunie – 19510 BENAYES), distillateur ambulant, s'installe chaque année sur la place du cimetière et utilise l'eau sur un compteur appartenant à la commune ainsi que de l'électricité.

Cette année, sa consommation d'eau s'est élevée à 71 m³.

Madame le Maire propose de lui émettre un titre correspondant à sa consommation d'eau potable et un forfait de 20.00€ pour l'électricité :

	Quantité m ³	Prix / U € TTC	Consommation € TTC
Consommation part AGGLO	71	0.21.30	15.12
Consommation part SAUR	71	0.6622	47.02
Préservation des ressources en eau	71	0.0649	4.61
TOTAL			66.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'émettre un titre auprès de Jean-Pierre CHAMBRAS de 86.75€ correspondant à un "remboursement de frais par d'autres redevables" (article 70878).

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

* Madame le Maire informe que suite à la dernière réunion du SIVOM d'Ayen, celui-ci souhaite embaucher un conseiller numérique qui sera à disposition des différentes communes du SIVOM. C'est l'Etat qui financera ce conseiller numérique.

Affiché à la porte de la Mairie le 22 décembre 2020

Le Maire,
Christine CORCORAL

